



Amicale Des Anciens Footballleurs D'Alsace

REGLEMENT DU CHALLENGE PACO MATEO – SEGUNDO PASCUAL SAISON 2025/2026

Article 1 participation :

La participation au challenge Matéo Pascual est soumise à l'acceptation de trois conditions :

- **1.1** De payer des frais d'inscription, par équipe (versement annuel)
- **1.2** De fournir en début de saison, au plus tard à la réunion de rentrée, une liste de ses joueurs et dirigeants titulaire d'une licence au sein du club concerné.
- **1.3** De s'acquitter d'un droit par joueur figurant sur la liste mentionnée ci-dessus.

Article 2 qualification des joueurs :

Tout joueur figurant sur la FMI, devra être titulaire d'une carte membre pour la saison en cours. La liste des joueurs fournie par les clubs sera régulièrement vérifiée par rapport aux FMI des matchs joués. Pour tous joueurs non-inscrits sur la liste, l'équipe sera sanctionnée par une pénalité telle que définie ci-dessous :

- Se référant à l'article 77 des règlements Généraux du district (sanctions administratives)
- Se référant à l'art 3 du présent challenge, les organisateurs pourront prononcer à l'encontre d'une équipe qui n'a pas respecté les dispositions de l'art 3.1 du présent règlement, les sanctions suivantes :
 - ✓ Pertes de points au classement dont le quantum est le suivant : de 1 à 3 joueurs non-inscrits, moins 1 point ; de 4 à 6 joueurs non-inscrits, moins 2 points.
 - ✓ Exclusion de la compétition
 - ✓ Réengagement pour la saison suivante soumis à condition.

Article 3 engagement de deux équipes :

Pour les clubs engageant deux équipes, l'article 30 du règlement du district s'appliquera l'équipe seconde ne pourra utiliser au maximum que 3 joueurs ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe une que celle – ci joue ou ne joue pas le même jour.

Article 4 Durée des rencontres

- **VARIANTE 1 (ancienne formule)** : Les matchs de poules dit mini championnat à 4 équipes ont une durée de 2 x 35 mn.
Les matchs imposant une qualification : 1/16èmes, 1/8èmes, quarts et demies ainsi que les matchs pour la 3^{ème} place, la grande finale et la finale honneur ont une durée de 2 x 35 mn, avec à la clé, 5 tirs au but si égalité. Pour ce qui concerne les plateaux à 3 ou 4 équipes la durée est de 2 x 20 mn avec cinq tirs aux buts si égalité.
- **VARIANTE 2 (nouvelle formule)** : les 6 matchs de poule ont une durée de 2 x 35 mn.

Les ½ finales dit match de classement et la grande finale ou encore la finale honneur ont une durée de 2 x 35 mn suivies des tirs au but si égalité.

Article 5 déroulement

➤ 5.1 VARIANTE 1 tour préliminaire (ancienne formule) :

Il se joue par poules de quatre équipes, l'ordre des rencontres est préalablement fixé comme suit :

Poule de quatre équipes		
1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
1 - 4	3 - 1	1 - 2
2 - 3	4 - 2	3 - 4

- **5.1.2 Classement** : il sera établi selon l'article 22 du règlement du district.
- **5.1.3 Qualification** des équipes pour les seizièmes « élite » et les seizièmes « honneur » en 2 zones nord et sud. Selon le nombre d'équipes inscrites plusieurs cas de figure peuvent se présenter.
- **5.1.4 Cas n°1, 63 équipes et moins sont engagés** : Le premier de chaque et le second sont qualifiés ainsi que le, ou les meilleurs 3èmes pour jouer les seizièmes du groupe élite. Les autres équipes restent également en course et sont réparties dans un groupe honneur afin de disputer des matchs de classement
- **5.1.5 Cas n°2, 64 équipes sont engagées** : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les seizièmes et constituer un groupe élite. Les autres équipes restent également en course et jouent dans le groupe Honneur Afin de disputer des matchs de classement.
- **5.1.6 Cas n°3, plus de 64 équipes sont engagées** : Le premier de chaque poule ainsi que les meilleurs seconds sont qualifiés pour les seizièmes du groupe Elite. Les autres équipes restent également en course et jouent des matchs de classement, lesquels peuvent aller de la 33e place à la Xième place qui correspond au nombre total d'équipes engagées.
Nota : dans les cas de figure 1 et 3 les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter les tableaux des rencontres Elite et honneur en fonction du nombre d'équipes engagées initialement. Les classements honneur seront des classements ex-aequo puisque zonal nord et sud les organisateurs pourront selon les besoins prendre toutes décisions pour apporter des modifications en fonction des imprévus qui pourraient survenir désistement forfait etc...
5.1.7 équipes qualifiées administrativement et sportivement : Elles le seront pour les tours suivants sous réserve du respect de l'article 2 du challenge à savoir : Pour pouvoir participer au tour suivant les équipes devront avoir joué toutes les rencontres de poules et être en règle quant à la trésorerie dans le cas contraire, elles seront éliminées.
- **5.1.8 Tours suivants** : Les résultats des tours suivants décideront du parcours des équipes : 16èmes, 8èmes, quarts, demies et, où des plateaux que ce soit en élite ou en honneur.

➤ 5.2 VARIANTE 2 organisation en deux poules successives (nouvelle formule) :

- Le Principe du tour préliminaire est non seulement conservé dans cette nouvelle formule, mais il y aura également un 2e tour. Cette variante 2 adoptée lors des AG de l'AAFA pour les saisons 2024/2025, puis 2025/2026 propose des poules bis, constituées par secteur géographique. Les poules ainsi créées font en sorte que les équipes positionnées par tirage au sort préétabli ne rencontrent pas celles du tour initial. A l'issue de ce mini championnat en 2 actes, un classement est établi et les premiers de chaque secteur géographique se rencontreront en demi-finale nord vs nord-ouest et sud vs sud-ouest, selon un ordre qui permettra d'équilibrer les matchs à

domicile et à l'extérieur ; en cas d'égalité un tirage au sort aura lieu. Le tour suivant la grande finale et le match pour la 3^e place seront organisés par le lauréat** de la saison précédente il conviendra d'ajouter un match honneur dont les équipes seront désignées aléatoirement chaque saison. Les équipes non concernées par cet après-midi festif se rencontreront si elles le souhaitent comme suit : 2^{ème} Nord vs 2^{ème} Nord-Ouest et 2^{ème} Sud vs 2^{ème} Sud-Ouest et ainsi de suite en remontant le classement ; là encore il y aura un équilibrage « matchs domicile et matchs extérieurs ». Un classement sera établi soit groupé en l'absence de rencontre, soit à l'inverse personnalisé.

** valable une seule fois.

Article 6 : Tirage au sort :

➤ **6.1 tours préliminaires :**

- ✓ Les équipes sont réparties en plusieurs zones géographiques compte tenu de la localisation des clubs inscrits ; les poules seront tirées au sort par ordre chronologique les premières pour la zone sud les dernières pour la zone nord.
Les équipes seront placées dans les poules selon l'ordre de sortie du tirage. (voir tableau de programmation). Un juste équilibre répartira les clubs de la ville dans les poules. Un pré tirage sera effectué avant la réunion ou lors de la réunion de rentrée afin de positionner les équipes de la ville dans les poules. Cette règle limitée à un pré positionnement par poule est applicable, dans la mesure du possible, aux équipes les plus éloignées de Strasbourg. Lors du tirage au sort, si une équipe n'est pas représentée elle ne pourra pas recevoir sauf cas identique. (inversion de la ou des rencontres).

➤ **6.2 tours suivants (uniquement valable pour la variante 1)**

- ✓ Pour les tours suivants, l'équipe recevant sera celle qui sera tirée la première, sauf si elle n'est pas représentée à la réunion ; dans ce cas la rencontre sera inversée.
La règle de l'alternance définie dans le règlement de la Coupe d'Alsace vétérans article 6, est applicable à partir des 1^{re} à 16^{èmes}. C'est ainsi que si l'équipe qui bénéficie de cette règle n'est pas représentée, l'alternance ne sera pas appliquée, par contre si les 2 clubs sont absents l'alternance sera de mise (modification adoptée à l'AG de l'AAFA du 22/05/2007).

Nota : si une des équipes est qualifiée d'office, elle sera considérée comme ayant joué à domicile. Toutefois une équipe ne pourra bénéficier qu'une seule fois de la qualification d'office.

Article 7 journées finales (applicable aux deux variantes)

➤ **7.1 La journée de la grande finale :**

- ✓ Elle regroupera les 4 équipes en position de demi-finaliste Ces 4 équipes se rencontreront comme suit : match pour la 3^{ème} place, match pour le titre Elite, match pour le titre honneur. En cas de de nécessité, les organisateurs se réservent le droit d'opter pour l'une ou l'autre solution.

➤ **7.2 Récompenses et repas de l'amitié.**

- ✓ Les quatre équipes élite seront récompensées sur la base du nombre de clubs inscrits pour la saison en cours (retour sur investissement majoré) ainsi selon le nombre de clubs inscrits pour la saison, le premier recevra entre 5 et 8% des sommes investies par les clubs, le 2^{ème} entre 4 et 5% le 3^{ème} entre 2 et 4% et le 4^{ème} entre 2 et 3%. Tous les participants, honneur compris recevront une coupe.
- ✓ La journée se terminera par un repas de l'amitié à la charge des participants dont le montant sera défini chaque année par le club en accord avec le comité directeur de l'AAFA.

➤ **7.3 Absentéisme d'une ou l'autre équipe, carence de l'organisateur etc...**

- ✓ Les organisateurs prendront toutes dispositions pour que cette grande journée festive ait lieu, notamment au niveau sportif.

➤ **7.4 Classement et récompenses des autres équipes :**

- ✓ Les autres équipes disputeront leur finale à leur niveau, si elles le souhaitent, afin d'obtenir un classement général ces équipes seront-elles aussi récompensées sur leur assiduité de présences aux réunions, aux absences de forfait etc... Ce retour sur investissement sera remis lors de la réunion de rentrée (présence obligatoire).

Article 8 Forfaits

- ✓ Que le forfait soit simple ou général, le règlement du district s'appliquera sauf situations particulières que la commission appréciera.

Article 9 dates et reports des rencontres

- ✓ Elles sont fixées comme le prévoit le calendrier général des compétitions vétérans, les conditions de report sont également définies par le district (le jeudi midi au plus tard). Enfin en cas d'intempéries, c'est l'art 10 des RD (règlement du district) qui précise les modalités.

Article 10 Arbitrage

- ✓ La désignation est faite par la CDA. Pour ce qui concerne les finales et les matchs de classement, la désignation sera faite au cas par cas, en accord avec le responsable de l'arbitrage du moment. Les frais seront partagés entre les équipes participantes.

Article 11 Saisie des résultats

- ✓ Selon le mode devenu habituel depuis la création des FMI

Article 12 INCIDENTS ET LITIGES

- ✓ Les incidents de jeu sont traités par le district. Quant aux litiges ils peuvent être réglés soit par le district, soit par l'AAFA comme les dates butoirs de match qui ne sont pas respectées, les formalités administratives liées au challenge ou encore le non-paiement des frais inhérents à l'engagement des équipes (art 1 du présent règlement).

Article 13 Le challenge son trophée :

- **13.1** Le challenge est confié au vainqueur de la finale pour la durée d'un an et devra être remis au président de l'amical au plus tard 15 jours avant la finale suivante. A noter que l'inscription sur la tablette des clubs ayant remporté le challenge est à la charge du lauréat.
- **13.2** il reste la propriété de l'amicale des anciens footballeurs d'Alsace et ne sera jamais acquis définitivement par un club même si celui-ci l'a gagné plusieurs fois de suite
- **13.3** en cas de vol endommagement ou destruction le détenteur devra le remplacer à l'identique point à ce sujet il est conseillé de l'assurer

Article 14 Finales

- ✓ Le dernier club à avoir gagné le challenge est de fait l'organisateur des finales l'année suivante, sauf en cas de deux succès consécutifs. Dans ce cas c'est l'autre équipe finaliste de l'année écoulée qui prendra le relais. Ainsi chaque année il y aura une alternance pour organiser cette journée finale.

Le Comité Directeur de l'AAFA